

Conditions Générales de Vente (CGV)

– Margot Cannizzo Lazaro

Prendre soin ! Réparations visibles de tricot

Margot Cannizzo

24 rue de Verdun, 67000 Strasbourg

06 58 93 49 00 – mail : contact@margotcannizzolazaro.fr

entrepreneuse salariée au sein de

SARL SCOP ARTENREEL

– **Coopérative d'Activité et d'Emploi**

5 rue de la Coopérative, 67000 Strasbourg

N° SIRET : 478 407 968 00054 / code APE 85.59B /

TVA intra-communautaire : FR605 185 805 43

Généralités

– Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** et de son **client (aussi nommé participant.e)** et s'appliquent à toute offre et vente de biens ou de services.

– Toute prestation accomplie par **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** implique donc l'adhésion sans réserve du **client** aux présentes conditions générales de vente.

– Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

– Le fait que **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** implique donc l'adhésion sans réserve du **client** aux présentes ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Les articles de 1 à 4 sont spécifiques aux différentes offres et ventes de biens ou de services proposées par ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo :

1- « Prendre soin ! »

Le service de réparations visibles de tricotés pour les particuliers

ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo propose un service de réparations visibles de textiles tricotés au point jersey destiné aux particuliers, qui consiste à réparer des trous, renforcer des zones usées, camoufler des taches (hors couture d'assemblage, cols et bas de manches Bord-côte; les mailles très petites pourront être refusées). La réparation est créative et met volontairement en valeur l'intervention par la couleur et le biais de techniques manuelles (remailage, broderie et point de toile, principalement).

1.a - Remise du textile dégradé

- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** fera un diagnostic préalable d'après photographies transmises par le **client** par e-mail accompagné d'un récap mentionnant son souhait, cette étape est sans engagement mutuel et certains textiles pourront être éconduits. **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** enverra, par e-mail, son estimation tarifaire et potentiellement une proposition de résultat via des photographies de réparations similaires ou des simulations.
- Si le **client** est en accord avec l'estimation tarifaire et la proposition, des créneaux de RDV sont proposés à l'adresse indiquée par **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** pour la remise du textile et pour valider la couleur de fil. Le client aura préalablement suivi les consignes d'entretien données par **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**.
- Après inspection du textile, un devis sera envoyé au **client**.
- Toute demande effectuée sans avoir réalisé le parcours ci-dessus, sans avoir consulté les informations du site <https://margotcannizzolazaro.fr/prendresoin/> pourra être éconduite.

1.b- État du textile confié

- Le **Client** reconnaît que les textiles confiés présentent des défauts préexistants.
- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** ne pourra être tenue responsable des dommages liés à la vétusté du textile, à la qualité des fibres ou à des défauts invisibles ou non mentionnés par le **client** avant l'intervention.

1.c- Nature de l'intervention

- Chaque intervention est réalisée à la main, la réparation visible est une démarche créative, chaque réalisation est donc unique.
- Le rendu final peut présenter des différences avec les propositions de résultat via des photographies de réparations similaires ou des simulations.

1.d- Durabilité de l'intervention et responsabilité

- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables et son

savoir-faire professionnel afin de réaliser une intervention aussi solide et durable que possible. Toutefois, la durabilité d'une réparation dépend de nombreux facteurs indépendants de la volonté de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**, notamment la nature et l'usure du textile, la qualité des fibres, les contraintes mécaniques exercées sur le vêtement, sa fréquence d'utilisation ainsi que ses conditions d'entretien. Elle ne pourra être engagée pour ses conséquences.

- La responsabilité de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** est limitée au montant de la prestation facturée.

1.e- Remise du textile réparé et délais

- Sauf mention contraire, la remise du textile réparé est réalisée en main propre à l'adresse indiquée par **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** et selon les conditions fixées et mentionnées par e-mail.
- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** s'engage à faire son possible pour respecter les délais annoncés hors cas de force majeure.

1.f- Remboursement

- Étant donné la nature de la prestation, tout devis validé constitue un engagement ferme.
- Les prestations réalisées ne sont pas remboursables.

1.g- Entretien du textile réparé

- ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** ne peut être tenue responsable des dommages liés à l'entretien par le **client** du textile réparé, cependant elle conseille de :
 - respecter les indications de l'étiquette d'origine (type de nettoyage, séchage...) si elle est toujours présente;
 - si passage en machine à laver, privilégier les programmes et essorage doux ;
 - si doute : laver délicatement à la main, eau à température ambiante ;
 - ne pas repasser sur la zone réparée.

2- « Prendre soin ! »

La vente de textiles revalorisés

ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo propose à la vente des textiles de seconde main qu'elle a sélectionnés, nettoyés et sur lesquels elle est intervenue (réparation de trou, renforcement de zones usées, camouflage de taches et ornementation) de façon visible par la couleur et le biais de techniques manuelles (remaillage, broderie, point de toile et couture principalement).

2.a- État des textiles revalorisés

- Chaque textile revalorisé est unique.
- Sa taille, sa composition lorsqu'elle est connue, son état, les réparations effectuées et les défauts ou particularités visibles sont indiqués sur l'étiquette ou directement au **Client** avant l'achat.
- Les textiles peuvent présenter des signes d'usure liés à leur utilisation antérieure. Le **Client** est invité à examiner le vêtement et à demander toute précision utile.
- Le **Client** reconnaît que les textiles confiés présentent des défauts préexistants. **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** ne pourra être tenue responsable des dommages liés à la vétusté du textile, à la qualité des fibres ou à des défauts invisibles avant l'intervention.

2.b- Nature de l'intervention

- Chaque intervention a été réalisée à la main, la réparation visible est une démarche créative, chaque réalisation est donc unique.
- Le rendu final peut présenter de légères différences avec les photographies présentées sur les supports de communication d'**ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**.

2.c- Durabilité de l'intervention et responsabilité

- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables et son savoir-faire professionnel afin de réaliser une intervention aussi solide et durable que possible. Toutefois, la durabilité d'une réparation dépend de nombreux facteurs indépendants de la volonté de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**, notamment la nature et l'usure du textile, la qualité des fibres, les contraintes mécaniques exercées sur le vêtement, sa fréquence d'utilisation ainsi que ses conditions d'entretien. Elle ne pourra être engagée pour ses conséquences.
- La responsabilité de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** est limitée au montant facturé.

2.d- Remise du textile revalorisé et délais

- Sauf vente sur marché, salon ou événement et mention contraire, la remise du textile revalorisé est réalisée en main propre à l'adresse indiquée par **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** et selon les conditions fixées et mentionnées par e-mail.

- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** s'engage à faire son possible pour respecter les délais annoncés hors cas de force majeure.

2.e- Échange et remboursement

Les textiles revalorisés ne sont ni échangeables, ni remboursables.

2.f- Entretien du textile réparé

ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo ne peut être tenue responsable des dommages liés à l'entretien par le **client** du textile réparé, cependant elle conseille de :

- respecter les indications de l'étiquette d'origine (type de nettoyage, séchage...) si elle est toujours présente;
- si passage en machine à laver, privilégier les programmes et essorage doux ;
- si doute : laver délicatement à la main, eau à température ambiante ;
- ne pas repasser sur la zone réparée;

3- « Prendre soin ! »

Les temps d'initiation (non certifiants) commandités par un particulier

ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo propose des temps d'initiation à la réparation visible de textiles tissés et tricotés, à destination de participant.es majeur.es (ou à partir de 16 ans accompagné.e d'un.e responsable légal qui devra aussi être inscrit.e à ce temps d'initiation.) Le/la participant.e s'engage à avoir pris connaissance des informations transmises (lieu, date, horaire, contenu, durée et modalités d'intervention) avant son paiement.

3.a- Matériel

- Le matériel mis à disposition par **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** demeure sa propriété et doit être restitué en bon état à l'issue de l'initiation, sauf consommables destinés à être utilisés pendant celui-ci.
- Comme précisé dans les modalités transmises avant paiement, Le/la participant.e travaillera sur des coupons préparés avec des exercices adaptés à la séance, dont certains pourront être conservés par iel; si le/la participant.e apporte malgré tout des textiles personnels, ils ne seront pas traités.
- Seuls des savoir-faire manuels sans machine à coudre seront abordés.

3.b- Sécurité et responsabilité

- Les initiations nécessitent l'utilisation d'aiguilles, de ciseaux et de matériel de couture parfois coupant. Pour la sécurité de chacun.e, le/la participant.e s'engage à suivre avec attention les conseils et consignes de sécurité donnés par **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**, et de l'équipe de la structure d'accueil dans le cas où l'initiation se passerait en dehors du 24 rue de Verdun, 67000 Strasbourg.
- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** mettra tout en œuvre pour accueillir le/la participant.e dans un espace agréable et avec du matériel de qualité. En venant à l'initiation, chaque participant.e **valide le fait de posséder une assurance responsabilité civile personnelle**. Elle pourra être sollicitée en cas de dégradation importante ou volontaire du matériel, du mobilier ou des locaux.
- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'incident qui surviendrait à la suite d'un non-respect délibéré des consignes de sécurité ou d'une utilisation anormalement dangereuse du matériel. **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** s'engage à guider le/la participant.e pas à pas et à veiller au bon état du matériel pour que l'initiation se déroule dans les meilleures conditions.

3.c- Durée de l'initiation

- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** s'engage à faire son possible pour respecter le programme et le temps annoncé.
- Le rythme de progression pouvant varier selon les niveaux et les difficultés de chacun.e, **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** ne peut donc pas garantir que l'ensemble du programme sera réalisé dans le temps annoncé.

3.d- Droit de rétractation

- Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le consommateur bénéficie en principe d'un délai de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus à distance. Toutefois, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque la prestation :
- consiste en des services d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. En conséquence, toute réservation à une initiation pour une date précise est ferme et définitive, sans possibilité de rétractation ou de remboursement après le paiement.

3.e- Empêchement, annulation ou report

- Tout empêchement, report ou annulation devra être formulée par écrit.
- En cas d'empêchement de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**, comme
 - > un nombre insuffisant de participant.es pour mener l'initiation ;
 - > ou de maladie, accident ou autre événement de force majeure en application de l'article 1218 du Code civil ;**ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** s'engage à prévenir le/la participant.e le plus tôt possible. Elle proposera, dans la mesure du possible, une nouvelle date d'initiation. Si aucun accord n'est trouvé entre les parties dans les 3 mois suivant le jour d'inscription, le/la participant.e sera intégralement remboursé.e.

– En cas d’empêchement du/de la participant.e, ce.tte dernier.e s’engage à prévenir **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** le plus tôt possible.

Délais de prévenance et effets (Sauf mention contraire de la part d’**ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**) :

> au plus tard à J -10 du jour de l’intervention* **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** proposera, dans la mesure du possible, une solution, comme un report pour une nouvelle date d’initiation.

> à J -9 du jour de l’intervention*, aucun report ne sera possible. En cas de maladie, accident ou autre événement de force majeure en application de l’article 1218 du Code civil et sur justificatif **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** proposera dans la mesure du possible, une solution, comme un report pour une nouvelle date d’initiation.

Si aucun accord entre les parties n’est trouvé dans les 3 mois suivant le jour d’inscription, aucun remboursement ou avoir ne sera possible.

– En cas d’annulation ferme du/de la participant.e aucun remboursement ou avoir ne sera possible.

* Le délai est exprimé en jours calendaires ; la date de l’intervention elle-même n’est pas comptabilisée dans le délai.

Exemple : intervention prévue le 26 juillet,

J -10 du jour de l’intervention = 16 juillet

Le 16 juillet est le dernier jour pour bénéficier d’un report.

3.f- Retard et absence

– Le/la participant.e s’engage à arriver à l’heure.

– En cas de retard, la durée de l’initiation ne pourra être prolongée.

– Un retard important peut entraîner l’impossibilité de participer à certaines étapes de l’initiation pour des raisons d’organisation.

3.g- Délais de paiement, réservation de la place, facturation

– Le paiement se fait au moment de l’inscription, la bonne réception du paiement valide la réservation de la place.

– Une facture pourra être émise sur demande du/de la participant.e à l’issue de l’initiation.

3.h- Propriété intellectuelle

– Les supports pédagogiques, contenus, exercices, documents et méthodes transmis dans le cadre des initiations demeurent la propriété intellectuelle de **ARTENRÉEL**

SCOP SARL + Margot Cannizzo ou demeurent la propriété intellectuelle des auteurices des références montrées.

– Ils ne peuvent être reproduits, diffusés, modifiés ou utilisés à des fins commerciales sans son autorisation écrite préalable.

3.i- Droit à l’image

– Sauf accord écrit préalable du/de la participant.es aucune photographie ou vidéo permettant de l’identifier ne sera utilisée à des fins de communication.

– **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** pourra photographier uniquement les réalisations textiles ou des vues d’ensemble ne permettant pas d’identifier les personnes, sauf opposition exprimée par le ou la participant.e.s.

4- « Prendre soin ! »

La carte cadeau

ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo propose des cartes cadeaux dont les bénéficiaires pourront la solliciter pour :

- « Le service de réparation pour les particuliers » ;
détail dans article 1.
- « La vente de textiles revalorisés » ;
détail dans article 2.
- « Les temps d'initiation (non certifiants) commandité par un particulier » ;
détail dans article 3.

4.a- Émission et utilisation

- Les cartes cadeaux sont valables et selon les conditions relatives aux services et biens indiqués en article 1, 2 et 3 + les articles à partir du 5e.
- Elles sont utilisables en une ou plusieurs fois, selon les modalités précisées lors de leur achat communiquer à l'acheteur et présent sur la carte .

4.b- Durée de validité

- Les cartes cadeaux sont valables pendant la durée communiquée à l'acheteur et présente sur la carte.
- À l'issue de cette période, la carte cadeau expire automatiquement et ne peut plus être utilisée, ni faire l'objet d'un remboursement ou d'une prolongation, sauf mention contraire.

4.c- Valeur de la carte

- Si le montant du service ou de l'offre choisi est supérieur à la valeur de la carte cadeau, le bénéficiaire devra régler la différence selon les modalités de paiement habituelles.
- Si le montant du service ou de l'offre choisi est inférieur à la valeur de la carte cadeau, le solde restant demeure disponible jusqu'à la date d'expiration de la carte. Après date d'expiration, le reliquat est perdu et ne peut donner lieu à un remboursement.

4.d- Perte, vol ou détérioration

- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol, de destruction ou d'utilisation frauduleuse d'une carte cadeau.
- Les cartes cadeaux ne seront ni remplacées, ni remboursées dans ces situations.

4.e- Échange et remboursement

Les cartes cadeaux ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Sauf mentions contraires, les articles ci-dessous sont communs aux différentes offres et ventes de biens ou de services proposées par ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo:

5- Devis, Commande

- Toute commande, y compris celle passée par téléphone doit faire l'objet d'une confirmation écrite.
- La commande pourra s'effectuer en retournant le devis de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**, dûment revêtu du cachet commercial, signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord » ou en adressant un document mentionnant notamment : la nature du service, la quantité, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu de la prestation ainsi que le lieu de facturation pour une prestation; la quantité, la marque, le type, les références, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu.
- Pour être réputé valable, tout additif ou modification de la commande ne lie **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** que si elle l'a accepté par écrit. – Si, lors d'une précédente commande, le **client** s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que ce **client** ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande. Aucun escompte pour paiement anticipé ne lui sera alors accordé.

6- Prix

- Les prix sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.
- Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. Les tarifs indiqués dans la communication aux participants sont déjà exprimés en TTC.
- **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises/prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

7- Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue à l'ordre de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** par virement bancaire, espèces ou chèque. Le cas échéant, d'autres moyens de paiement peuvent être précisés dans les modalités.

8- Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

9- Délais de paiement

- En l'absence de dispositions particulières prévues au devis ou dans le contrat, le paiement se fait à réception de facture. Dans tous les cas les délais de paiement se font dans le cadre de la loi à savoir : Le délai convenu entre entreprises pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin

de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ;

- En cas de facture périodique (récapitulative), le délai de paiement ne peut dépasser 45 jours à compter de la date d'émission de la facture.

10- Retard de paiement

- En cas de défaut de paiement total ou partiel à la date prévue lors de la commande, le **client** doit verser à **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** une pénalité de retard égale à dix fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.
- En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

11- Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le consommateur bénéficie en principe d'un délai de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus à distance. Toutefois, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque la prestation :

- est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel ;
- de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés;

12- Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", le **client** ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo**.

13- Force majeure

La responsabilité de **ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

14- Litiges

Afin de trouver une solution à l'amiable, dans le cas d'un litige dans l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales, merci de prendre contact par mail à l'adresse suivante : cooperative@artenreel.coop

15- Tribunal compétent

– Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français et à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Strasbourg.

– En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. – La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer : soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

16- Droit de communication

(spécificités « temps d'initiation », voir article 2)

Les visuels et photographies réalisés à l'occasion de la prestation peuvent être utilisés pour promouvoir le savoir-faire et l'image d'**ARTENRÉEL SCOP SARL + Margot Cannizzo** notamment pour les documents commerciaux, site internet ou réponses aux appels d'offres. À la signature du devis et à tout moment, le **client** a faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.